

plit, au point de vue international, une œuvre bienfaisante et pacifique aux Nations Unies aussi bien qu'au sein du Commonwealth et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Ainsi, le Canada s'est donné pour mission de poursuivre partout et toujours une œuvre de paix et de justice envers tous les peuples.

Récemment, notre premier ministre assistait à Lagos, au Nigéria, à une conférence du Commonwealth en vue de mettre fin à la situation qui existe en Rhodésie, pays que le gouvernement de Salisbury, par sa déclaration unilatérale d'indépendance, a mis hors la loi. M. Pearson s'est opposé à une action militaire immédiate. Il a mis sa confiance dans des sanctions économiques accentuées. Une fois de plus, M. Pearson s'est révélé l'un des meilleurs diplomates du monde. Ses vues ont prévalu de nouveau contre un recours à la force. On a accepté sa proposition de former une commission dite de sanctions. Elle a pour but de surveiller l'effet des sanctions financières et économiques ainsi que l'effet de l'embargo sur le pétrole. Ces mesures visent à corriger la situation illégale qui existe en Rhodésie.

Lors du conflit entre l'Inde et le Pakistan, M. Pearson a offert sa médiation. Il suit constamment, avec l'honorable Paul Martin, le cours des hostilités au Vietnam ainsi que les tentatives de négociations. Je suis fier, comme Canadien, de l'œuvre de paix et de pacification que poursuit notre gouvernement actuel. Il cherche en tout temps à assurer le règne du droit dans les affaires internationales.

Honorables sénateurs, partout où flotte le drapeau canadien, il flotte avec honneur. Pour faire adopter notre nouvel étendard, notre premier ministre a, politiquement parlant, pris sa vie entre ses mains. Il a réussi dans cette tâche à surmonter tous les obstacles. J'ai confiance qu'il parviendra aussi à faire accepter notre chant patriotique, *O Canada*, comme notre hymne national. A ce double titre, le nom de M. Pearson demeurera inscrit dans nos annales historiques.

Dotés d'un drapeau et d'un hymne national purement canadiens, il ne nous restera plus qu'un vestige de notre ancien colonialisme: la nécessité d'aller à Londres pour faire amender notre constitution. J'ai bon espoir que nous franchirons cette dernière étape nécessaire à notre pleine et entière souveraineté.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les problèmes que présentent les relations de l'autorité fédérale avec les dix gouvernements de nos provinces.

Récemment, notre distingué premier ministre a défini les conditions essentielles au bon fonctionnement du fédéralisme, basé sur la coopération entre l'État fédéral et les pro-

vinces. Suivant M. Pearson—et je cherche à interpréter fidèlement la pensée de mon chef—ce qui importe d'abord c'est d'établir bien clairement les points essentiels qu'Ottawa ne peut pas laisser tomber et qu'Ottawa ne laissera pas tomber, sans quoi le Canada serait menacé de disparaître.

Honorables sénateurs, à l'instar du premier ministre,

nous voulons voir un Québec neuf et dynamique jouer un rôle de premier plan en vue du progrès d'un Canada nouveau et fier.

La première condition essentielle au bon fonctionnement du fédéralisme, c'est qu'Ottawa adopte une politique suffisamment souple, eu égard aux circonstances variables et aux exigences changeantes du système fédéral.

La deuxième condition essentielle, c'est que toutes les provinces, et Québec en particulier, démontrent clairement leur volonté de préserver et de renforcer l'unité canadienne à l'intérieur de l'État fédéral.

En ces dernières années, le gouvernement libéral a prouvé de façon indéniable sa bonne foi à l'égard des provinces, notamment envers le Québec. Sans hésiter, notre premier ministre reconnaît que ma province natale se distingue des autres par les conditions qui sont propres au Québec; je dirais même que nous avons au Québec un mode de vie distinct.

Continuons notre analyse de la seconde des conditions déjà énumérées: la volonté que devrait manifester chaque province de maintenir notre union fédérale. Avant de consentir d'autres avantages aux gouvernements provinciaux, Ottawa se doit d'acquiescer la conviction que

chacune des provinces a à cœur une Confédération forte, dirigée par un gouvernement central fort, capable de s'acquiescer des responsabilités qui lui sont dévolues par la Constitution.

Il y a donc lieu, avec M. Pearson, de distinguer deux sortes de séparatistes: d'une part, ceux qui ne veulent rien laisser à Ottawa; d'autre part, ceux qui veulent tout garder à Ottawa. Comment les Canadiens français et le Canada français peuvent-ils poursuivre leurs aspirations propres, tout en sauvegardant l'unité du pays? Voilà le véritable problème qu'il faut résoudre, alors que le Canada s'achemine vers le Centenaire de son régime fédératif.

Je tiens à féliciter M. Pearson pour les nobles principes qu'il a énoncés en disant:

Notre unité doit tenir compte de la dualité de nos origines et du caractère multiracial de notre développement poli-